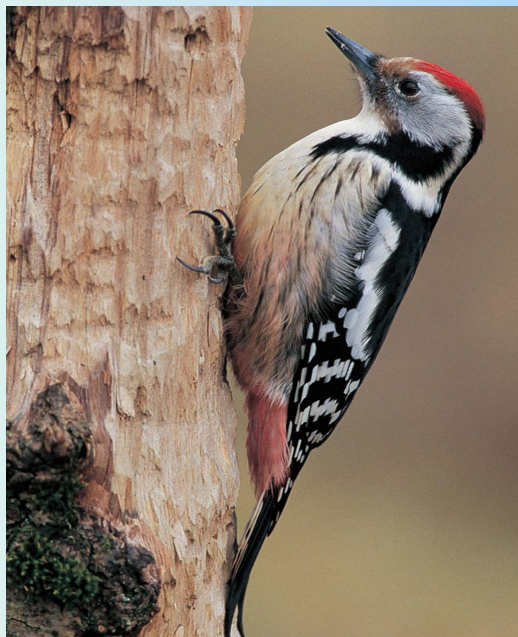


Dendrocopos medius



© Fabrice Cahez LPO

Description de l'espèce

Le Pic mar est de taille moyenne, il mesure de 19 à 22 cm de long. Il se reconnaît à sa calotte rouge, ses joues blanches surlignées par un "Y" noir. Le dessus est noir à l'exception des ailes qui sont ponctuées de blanc. Le dessous du corps est crème marqué de taches foncées. Les plumes du dessous de la queue sont rosées. Dans nos régions, il est strictement sédentaire.

Observation

Ce pic se repère à son chant lent et nasillard "ouët ouët ouët...". Contrairement au Pic épeiche auquel il ressemble, il ne tambourine que rarement.

C'est un oiseau très discret en dehors de la période de chant ce qui le rend donc difficile à recenser.

La loge (cavité qu'il aura creusée dans un arbre pour y installer son nid) est généralement située assez bas sur le tronc (entre 1,5 et 4 m de hauteur). Le diamètre du trou d'entrée est de 5 cm.

Distribution et effectifs

Les données concernant cette espèce sont souvent incomplètes du fait de sa discrétion.

En Europe, on estime le nombre de couples nicheurs à environ 80 000 couples, ces effectifs semblant stables.

En France, sa population est certainement supérieure à 10 000 couples. Ses effectifs ne semblent pas non plus varier nettement ces dernières années. Il reste cependant essentiellement présent dans le centre et l'est de la France.

Dans la région Centre, seul un recensement sur le Loir-et-Cher permet d'estimer la population de ce département à 1000 couples en 1999.

Habitats et mesures de gestion favorables à l'espèce

C'est un oiseau des vieilles chênaies de plaine et de colline. Il utilise essentiellement les boisements traités en taillis-sous-futaie. Il faut des vieux chênes dans les parcelles (150 à 200 ans) car c'est sur ceux-ci qu'il recherche préférentiellement sa nourriture.

Les mesures favorables à l'espèce nécessitent de :

- éviter un abaissement de l'âge d'exploitation ;
- mettre en place des "îlots de vieillissement" ;
- maintenir des arbres morts ou malades ;
- éviter les travaux de coupe et de débardage en période de nidification (avril à juin).

La valorisation de ces mesures auprès des forestiers (privés ou publics) permettra le maintien des populations.